

M. CLANCY : Il me semble que le ministre fait là une besogne qui échoit entièrement aux propriétaires de ces établissements. Voici un nommé D. M. Macpherson qui exploite dix beurrieres, dans la province d'Ontario, et sept, dans la province de Québec; il reçoit \$100 pour la construction d'entrepôts frigorifiques dans ces établissements. A mon sens, c'est accorder à ces particuliers un avantage injuste sur leurs concurrents. Je reconnais qu'on doit suivre le système adopté par l'honorable ministre, si on le limite aux seules fins d'instruire nos fabricants beurriers et nos fromagiers; tel n'est pas le cas pour M. Macpherson. Mon honorable ami se propose-t-il de suivre, à l'avenir, cette ligne de conduite?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui, je le déclare hautement. Je considère que ces entrepôts sont absolument nécessaires dans les beurrieres, si nous voulons acquérir à notre beurre la réputation qu'il devrait avoir sur le marché anglais.

M. CLANCY : Pourquoi les fabricants intéressés ne construisent-ils pas à leurs frais, ces entrepôts frigorifiques?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : C'est ce qu'ils ont fait, et le gouvernement, suivant en cela la ligne de conduite qu'il s'est tracée pour encourager la construction de ces compartiments sur les wagons de chemins de fer et les steamers, leur accorde une certaine gratification. Quant à moi, peu m'importe que ces dix-sept beurrieres soient exploitées par un seul homme, ou par dix-sept personnes différentes. Il est certain qu'un homme qui entreprend, à lui seul, de faire fonctionner un si grand nombre de beurrieres, aura plus d'intérêt à améliorer le marché, que différents fabricants qui exploitent cette industrie, chacun à sa façon. Le résultat de notre politique est amplement démontré par le fait que, en 1895, le montant de nos exportations de beurre sur le marché anglais, s'élevait à \$500,000 environ, tandis que l'an dernier, il s'est chiffré à \$5,000,000.

M. CLANCY : Quelle quantité de beurre a-t-on exporté de Québec et d'Ontario.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Dans les exportations totales, Québec figure pour trois cinquièmes, et Ontario, pour deux cinquièmes.

M. CLANCY : Je ne partage pas l'opinion de l'honorable ministre, quand il prétend que des hommes comme M. Macpherson, qui connaissent parfaitement leur besogne, doivent recevoir des rémunérations; en effet, ils peuvent surveiller eux-mêmes leurs affaires et, dans leur propre intérêt, employer tous les moyens possibles d'augmenter leur commerce. Le ministre pourrait tout aussi bien parcourir nos campagnes et accorder des gratifications à tous les cultivateurs qui ont des animaux de

bonne race. Je me réjouis, cependant, de voir que le pays pourra enfin comprendre que la politique de l'honorable ministre consiste à prendre soin de gens qui peuvent se suffire à eux-mêmes. Nos fabricants-beurriers et fromagiers n'ignorent pas que le prix de leurs produits dépend de la qualité de ces derniers. Quant à mon honorable ami, il croit que cette dépense servira à rendre plus parfaite la qualité des produits de M. Macpherson. Je ne crois pas que le comité partage ces vues.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je suis prêt à demander au peuple de me juger d'après mes déclarations, mais non pas d'après la signification que l'honorable député veut donner à mes paroles. Quant on a inauguré ce système, on ne pouvait trouver de compartiments-glacières dans nos beurrieres; aujourd'hui, on en compte au delà de 400, et, grâce à cette réforme, notre beurre a pu prendre sur le marché anglais la place qu'il occupe maintenant.

M. SCHELL : L'honorable député de Bothwell semble ne pas comprendre grand-chose à l'industrie laitière. Il déclare que cette réforme n'a été faite que dans le but d'aider M. Macpherson—

M. CLANCY : Non.

M. SCHELL :—qu'elle était à l'avantage de M. Macpherson. Je dois déclarer que cela n'est pas exact. Si l'honorable député comprenait cette industrie, il saurait que ces subventions ne sont pas à l'avantage des fabricants eux-mêmes, mais à celui des patrons qui leur fournissent le lait. Mon affirmation est surtout vraie en ce qui se rapporte aux beurrieres de l'est du Canada. Le ministre l'a dit; en 1895, nous n'avons exporté que pour environ \$500,000 de beurre. Si le représentant de Bothwell était, sous ce rapport, aussi savant qu'il prétend l'être, s'il s'intéressait au bien-être des cultivateurs autant qu'il semble s'occuper des affaires de M. Macpherson, il n'ignorait pas que c'est le manque de compartiments-glacières qui nous a empêchés d'expédier en Angleterre, en bon état, notre beurre canadien. Avant qu'on l'expédiât dans des compartiments frigorifiques à bord des navires, le beurre perdait sa saveur et ne pouvait pas être exporté en bon état. En accordant cette gratification pour la construction de ces entrepôts, le gouvernement donne un grand avantage aux cultivateurs, sans bénéfice aucun pour le fabricant-beurrier ou fromager; celui-ci ne reçoit toujours que 3 cents par livre pour son travail. Cette réforme a pour effet d'augmenter la valeur et le prix du beurre ou du fromage, mais elle n'a aucune portée sur le prix payé aux fabricants. Mon honorable ami s'est occupé spécialement de M. Macpherson, mais ce dernier n'est pas le seul industriel qui ait construit des entrepôts frigorifiques. Je ne crois pas qu'on puisse trouver, dans l'est d'Ontario, un seul propriétaire de beurrierie